

# LES ENJEUX DU DROIT À LA PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

## Module 01 : Décryptage de la loi informatique et libertés

### Séance n°1 : Principes Généraux, Champ d'application

La protection des données à caractère personnel en France résulte d'un ensemble de textes nationaux communautaire et internationaux qui fixent le cadre juridique général à respecter. Ces textes sont complétés dans de nombreux domaines par des textes sectoriels, ce qui est le cas par exemple pour les données de santé, les données utilisées dans un cadre de prospection commerciale, ou encore les données des salariés.

L'objectif de cette première séance est de présenter aux participants les fondamentaux de la loi Informatique et libertés.

La définition de donnée à caractère personnel est ici développée afin que le participant comprenne ce qu'est une donnée à caractère personnel, une donnée « interdite » ou une donnée sensible. Un point sur les données de santé est ici également dispensé.

*Atelier : Questions / Réponses sur les fondamentaux*

### Séance n°2 : Obligations du responsable de traitement, sanctions encourues, point sur les contrats passés

Le responsable des traitements de données est soumis à un certain nombre d'obligations qui sont pour certaines, directement liées aux droits reconnus à la personne concernée par ces traitements.

L'objectif est de sensibiliser les participants sur l'ensemble des obligations du responsable de traitement mais également sur les risques encourus.

Dans le cadre de ces obligations seront notamment abordées :

- l'obligation de sécurité et de confidentialité,
- l'obligation de correction et de mise à jour des données et informations des tiers,
- l'obligation d'information,
- les obligations en termes de durée de conservation des données etc...

*Atelier : Rédaction d'une mention d'information des personnes, rédaction d'une clause sécurité et rédaction d'une clause confidentialité*

## Module 02 : Formalités préalables

### Séance n°1 : Formalités préalables, liste des traitements et Identification des traitements

Présentation et étude sur la base de cas pratiques des formalités préalables au regard des différents traitements.

L'objectif est que le participant sache identifier quelle formalité est adaptée à quel traitement.

*Atelier : Cas pratiques d'identification des formalités au regard des traitements*

### Séance n°2 : Fonction et mission du Cnil

Le Cnil a un rôle de plus en plus déterminant dans la politique Informatique et libertés que mènent les entreprises et administrations. Il est chargé « d'assurer d'une manière indépendante, le respect des obligations prévues aux termes de la réglementation ».

L'objectif de ce module est de présenter la fonction de Cnil et sa mission.

En fonction de l'organisme formé, ce module sera différemment dispensé :

- si l'organisme n'a pas désigné de Cnil, ce module présentera les modalités de désignation du Cnil ainsi que les avantages et inconvénients de la désignation du Cnil
- en cas de désignation d'un Cnil (achevée ou en cours), ce module doit être approfondi par les modules optionnels

## Module 03 : Rôle, fonction et missions de la Cnil

### Séance n°1 : Présentation de la CNIL et de ses missions :

- Composition,
- Organisation,
- Pouvoirs
- Fonctionnement de la Cnil.

*Atelier : Questions / Réponses sur les missions de la Cnil*

### Séance n°2 : Contrôle Cnil

Les différentes étapes du contrôle Cnil sont ici détaillées : origine du contrôle, aspect procédural du contrôle, publicité du rapport, sanctions administratives et pénales encourues.

Ensuite est présenté un panorama des contrôles de l'année précédente et des sanctions consécutives à ces contrôles.

Une partie est également consacrée aux bonnes pratiques à observer lors d'un contrôle de la Cnil, avec un focus sur le délit d'entrave à la mission de la Cnil.

*Atelier : Rédaction d'un projet de réponse aux observations formulées par la Cnil.*

*Questions / Réponses sur le délit d'entrave*

## Module 04 : Échanges de données

### Séance n°1 : Flux en interne et avec les tiers

Tout échange de données doit être contrôlé et doit être conforme à la loi Informatique et libertés. A ce titre, cette séance est consacrée à la notion de destinataire des données.

Les flux de données vers un service interne à l'entreprise doivent être distingués des flux de données à l'attention de partenaires, d'administrations ou de prestataires.

L'objectif est de sensibiliser le participant afin qu'avant tout partage de données, il se pose la question de savoir :

- si ce partage est permis ou non par la réglementation Informatique et libertés.
- quelles sont les droits et obligations liés à ce partage de données.

*Atelier : Rédaction d'une clause Informatique et libertés dans les contrats avec les prestataires et partenaires*

### Séance n°2 : Flux transfrontières de données

Cette séance est consacrée aux flux de données en dehors de l'Union européenne. Seront successivement étudiés les points suivants :

1. Flux transfrontières : définition
2. Cartographie des flux transfrontières de données
3. Légalité des flux transfrontières de données
4. Sanctions

*Atelier : Identification de flux transfrontières de données au sens de la loi Informatique et libertés.*

Remise du certificat de suivi de la formation labellisée par la Cnil

